

Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2020

Procès-verbal

Le 1^{er} juillet 2020 à 10h00, les membres de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de Deskeo, 9 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris et en ligne <https://afnic.adobeconnect.com/ag2020>.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 9 juin 2020 par voie électronique à tous les membres.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux membres <https://membres.afnic.fr>.

1. Ordre du jour

- Ouverture par le président
- Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- Rapport d'activité 2019
- Présentation des comptes annuels 2019
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2019 et affectation du résultat
- Vote de l'enveloppe globale 2021 de rétribution des administrateurs
- Election d'un administrateur représentant des utilisateurs et d'un administrateur représentant des bureaux d'enregistrement

2. Présents

En entrant en séance, chaque membre présent a signé une feuille de présence ; concernant les membres présents en ligne, une capture d'écran a permis de les identifier et reporter leur présence « en ligne » sur la feuille de présence. Ces documents sont consultables au service vie associative de l'Afnic.

38 membres étaient présents ou représentés dont 35 habilités à prendre part aux votes :

3 MEMBRES FONDATEURS REPRESENTES PAR LES ADMINISTRATEURS DE L'AFNIC :

- **INRIA représenté par M. Godefroy Beauvallet**
- **INRIA représenté par M. Luc Saccavini**
- **Ministère de l'industrie représenté par M. Gilles Crespin**

1 MEMBRE D'HONNEUR (NON VOTANT) :

- **M. Alain Caristan**, présent en ligne

11 MEMBRES BUREAUX D'ENREGISTREMENT :

- **Domainium**, représenté par **M. Philippe Franck**, présent en ligne
- **Gandi**, représenté par **M. Arnaud Franquinet**
- **Renater**, représenté par **M. Jean-François Guezou**, présent en ligne
- **Ikoula**, représenté par **M. Alain Closson**
- **Meyers & Partenaires** représenté par **M. Steve Fuhrmann**, présent en ligne
- **Namebay**, représenté par **M. Eric Lantonnet**, présent en ligne
- **Nordnet**, représenté par **M. Scott JUNG**, présent en ligne

- Orange, représenté par Mme Sophie Jean-Gilles
- Ordipat, représenté par Mme Sylvie Destenave, présente en ligne
- OVH, représenté par M. Antoine Calloch, présent en ligne
- Safebrands, représenté par M. Frédéric Guillemaut

7 MEMBRES UTILISATEURS, PERSONNES MORALES :

- Association E-Seniors, représentée par M. Anne-Marie Joly-Bachollet
- CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, représentée par M. Franck Bellion, ayant donné procuration à M. Benjamin Louis
- CIGREF, représenté par M. Henri d'Agrain, ayant donné procuration à M. Sébastien Bachollet
- CINOV-Numérique, représenté par M. Alain Assouline, ayant donné procuration à M. Nicolas Chagny
- ECO Association of the Internet Industry, représentée par M. Lars Steffen, présent en ligne
- ISOC France, représentée par M. Alain Chagny
- Novagraaf, représentée par Mme Charline Prêt, présente en ligne

8 MEMBRES UTILISATEURS, PERSONNES PHYSIQUES (DONT 2 NON VOTANTS) :

- M. Sébastien Bachollet
- M. Nicolas Chagny
- M. David Chelly
- M. Clément Genty, présent en ligne
- M. Benjamin Louis
- Mme Elisabeth Porteneuve, présente en ligne
- M. David-Irving Tayer, présent en ligne
- M. Charles Van den Driessche

8 MEMBRES CORRESPONDANTS DU COLLEGE INTERNATIONAL :

- Arcep Burkina Fasso, représentée par M. Serge Roland Sanou, présent en ligne
- CAMTEL, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi, présent en ligne
- CII, représenté par M. Vojo Spahiu, présent en ligne
- Comores Telecom, représenté par M. Ali Hadji, présent en ligne
- INPHB, représenté par M. Souleymane Oumtanaga, présent en ligne
- NIC Sénégal, représenté par M. Alex Corenthin, présent en ligne
- SAN, représenté par Agim Cami, présent en ligne
- Webnet Africa, représenté par Mme Rita Tshimanga, présente en ligne

Assistaient également à l'assemblée générale :

- M. Olivier Souillard, commissaire aux comptes, Audit France
- M. Benoit Ampeau, Directeur partenariats et innovations, Afnic
- M. Pierre Bonis, Directeur général, Afnic
- Mme Sophie Canac, Responsable gouvernance associative, Afnic
- M. Lucien Castex, Représentant pour les affaires publiques et le développement des partenariats, Afnic
- Mme Caroline Duval-Favre, Directrice achats et finance, Afnic
- Mme Pascale Gatti, Directrice achats et finance, Afnic, présente en ligne
- Mme Sylvie Lacep, Directrice excellence, sécurité et communication, Afnic
- M. Régis Massé, Directeur des systèmes d'information, Afnic
- Mme Stéphanie Pasquet, Responsable communication interne, Afnic
- M. Alexandre Pion, Ingénieur R&D, Afnic

- **Mme Isabel Toutaud, Déléguée générale Fondation Afnic**, présente en ligne
- **Mme Emilie Turbat, Directrice marketing et commercial, Afnic**
- **M. Pascal Vella, Responsable communication numérique, Afnic**

3. Compte-rendu

Pierre Bonis rappelle les consignes pour le déroulement de cette assemblée générale et des élections qui compte-tenu de la crise sanitaire se déroule cette année de façon mixte, les membres étant présents dans la salle ou à distance.

3.1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président M. Godefroy Beauvallet ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants et annonce l'ordre du jour.

L'internet français a bien tenu pendant la crise sanitaire. Les ressources de travail à distance et la performance des systèmes d'information et la résilience de l'internet français ont permis à beaucoup de poursuivre leurs activités. L'Afnic aussi a été très active durant les 3 mois qui viennent de passer, le plan de continuité d'activité ayant trouvé ici une occasion inédite de sa mise en œuvre, 100% des collaborateurs ayant travaillé à distance durant la période de confinement.

3.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

M. Lucien Castex (Afnic) est désigné secrétaire de séance, Mme Sophie Canac (Afnic) est désignée scrutateur.

Désignation de membres d'honneur

Godefroy Beauvallet rappelle que l'Afnic compte plusieurs membres d'honneur qui sont des figures de l'histoire de l'Afnic et du DNS en France et à l'international. Le Conseil d'administration a choisi de nommer 2 membres d'honneur supplémentaires en 2020 :

Alain Caristan a rejoint l'Afnic en 2005 en tant que directeur technique. Il avait préalablement été un pionnier de l'enseignement à distance au CNED, au CNAM et à l'AUF. Il a également participé aux premières expérimentations multi-média à l'INRIA. En tant que Directeur technique de l'Afnic, il a été à la manœuvre sur l'ensemble des évolutions majeures du .fr durant une décennie : abandon du droit au nom, ouverture aux personnes physiques, mise en place de DNSSEC... Ayant gardé un profond attachement au concept du co-développement, il a participé activement (et participe encore me dit-on souvent) aux discussions et à l'animation du Collège International de l'Afnic.

Lala Andriamampianina est le fondateur, au sein de l'Université d'Antananarivo, du registre du .mg. Adhérent au sein du collège international de l'Afnic depuis 2001, il a accompagné tant l'Afnic que le développement de l'Internet malgache et Africain durant plus de deux décennies. Enseignant avant tout, sa passion de la transmission des savoirs avait trouvé avec

Internet un levier incroyable, qu'il a exploité sans relâche. Son action, comme membre du Collège international et en tant qu'administrateur de l'Afnic de 2013 à 2019 aura permis une meilleure prise en compte de la jeunesse, la relève disait-il, illustrée par le programme Identité numérique nationale (i2n) au sein duquel son complice de toujours Raft s'est impliqué fortement. Pour l'ensemble de son action, au sein de l'Afnic et en général pour le développement de l'internet, il devient le premier membre d'honneur de notre association à titre posthume.

3.3. Rapport d'activité 2019

Pierre Bonis salue les membres et les collaborateurs de l'Afnic qui sont présents en salle et à distance.

Godefroy Beauvallet indique que 2019 a été l'occasion de revoir la **stratégie de l'Afnic pour les années 2020-2022**. Cette stratégie est le résultat de travaux entre le conseil d'administration et le comité de direction de l'association.

La vision :

METTRE LE NOMMAGE INTERNET AU SERVICE DE LA PRESENCE EN LIGNE ET DE L'IDENTITE NUMERIQUE DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS, GRACE A UN REGISTRE SUR, PERFORMANT, INNOVANT ET DURABLE.

Les axes stratégiques 2020-2022 :

- FAIRE DU .FR UNE EVIDENCE POUR LA PRESENCE EN LIGNE DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS;

Avec la crise s'est fait ressentir un besoin accru de présence en ligne d'un certain nombre d'acteurs qui s'est exprimé à travers le recours au .fr notamment.

- OFFRIR DES SERVICES DE REGISTRE SURS, PERFORMANTS, AGILES ET INNOVANTS ;

Des services de registre sûrs et performants sont indispensables comme l'illustre la désignation de l'Afnic comme Opérateur de Service Essentiel mais aussi comme cela a pu se vérifier durant la crise, l'internet ne peut et ne doit pas tomber. Pour qu'il le reste toujours opérationnel, le système doit rester agile et innovant, ne pas accumuler de dette technique ou de dette organisationnelle. Cela passe par une remise en question quotidienne, de l'ouverture, des projets collaboratifs, le renforcement de notre connexion aux acteurs de la recherche.

- OPTIMISER LES BENEFICES SOCIAUX, ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES DU DNS NOTAMMENT PAR L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DE L'AFNIC.

L'Afnic doit tirer tous les bénéfices de son modèle coopératif et la connaissance, puis la maîtrise des impacts énergétiques et écologiques doivent participer à la recherche des bénéfices sociaux et économiques et son activité. Les collaborateurs de l'association sont engagés dans la réduction de l'empreinte écologique de l'association, mais il faut aussi chercher une plus grande efficacité dans le routage lui-même, au service d'un développement plus durable.

L'Afnic se veut un registre internet de référence. Ce qui a conduit l'association à innover sur son système d'information grâce au programme Avenir, de refonde intégrale de son système d'enregistrement.

L'année 2019 a été assez riche en termes de travail du Conseil d'administration, des comités de concertation, et de l'assemblée générale elle-même. Celui-ci a fixé des objectifs à l'Afnic pour 2019 : Maintenir la dynamique de croissance du .fr. - démontrer l'exemplarité du .fr en matière de sécurité - poursuite de la croissance de l'activité hors .fr et préparation de l'Avenir par le développement de l'innovation. Ces objectifs, comme nous le verrons plus loin, ont été dans leur majorité atteints voire dépassés.

Avec les comités de concertation et les comités du Conseil d'administration, nous avons également modifié les politiques de registre du .fr pour renforcer la lutte contre les usurpations d'identité. Le suivi de feuille de route technique de l'Afnic a été partagé avec l'ensemble de nos parties prenantes, et le projet Avenir de refonte de nos systèmes d'information a fait l'objet d'un suivi méticuleux. La force de l'approche multi-acteurs s'illustre ici parfaitement. Pour les équipes de l'Afnic, je sais que les discussions en Conseil d'administration sur la conduite de ce projet très structurant ont été très enrichissantes, parce qu'elles pouvaient s'appuyer sur les diverses et riches expériences de l'ensemble des administrateurs.

La coopération est une dimension importante pour l'Afnic et les travaux des comités de concertation ont permis de faire évoluer les politiques de registre du .fr, afin d'accélérer les procédures de lutte contre les usurpations d'identité notamment. Cela répond à une demande sociale qui nous est adressée collectivement en tant qu'acteurs de l'internet. Il faut préserver les valeurs de liberté qui s'incarnent dans les technologies opérées par l'Afnic mais il faut aussi être à l'écoute de cette demande et montrer le bienfondé de notre façon de fonctionner techniquement et opérationnellement et démontrer notre capacité à évoluer et éviter ainsi l'imposition de solutions brutales imposées aux acteurs de l'internet.

Le conseil d'administration s'est attaché à être un partenaire de l'exécutif et des équipes de l'association. C'est un partenaire exigeant qui pose des questions, demande des précisions, n'est pas toujours d'accord mais il se positionne aussi comme soutien du comité de direction et Godefroy Beauvallet se félicite que le Conseil d'administration ait ces relations avec les équipes de l'Afnic.

Pierre Bonis reprend la parole pour présenter les résultats de l'association en 2019.

Ces résultats et leur présentation sont un peu décalés par rapport à la nouvelle stratégie mais correspondent à la façon dont était structurés les objectifs de l'association en 2019 en fonction des produits .fr et hors .fr

Le maintien d'un bonne dynamique de croissance pour le .fr

Avec 3 428 951 noms en stock au 31 décembre 2019, le .fr a progressé de 3,7 % en 2019, croissance bien supérieure à celle du marché français qui n'enregistrait pour sa part que 2 % de hausse, toutes extensions confondues.

Le .fr a donc continué sa progression et gagne chaque année du terrain pour atteindre à fin 2019, son plus haut historique avec 37,7 % de parts de marché.

Ce dynamisme s'explique en partie par deux leviers :

- Les créations de noms de domaine en .fr, qui ont continué d'être en hausse en 2019, avec une variation de +5 % entre 2018 et 2019 ;
- Le taux de conservation des .fr en 2019 qui, même s'il a été en légère baisse par rapport à 2018 (82,7 % vs 83,9 %) est resté très satisfaisant, et bien au-dessus du .com, qui s'établissait autour de 78-79 % en 2019 au niveau mondial.

Le programme « Réussir-en.fr », au soutien de cette croissance et plus largement de la transformation numérique de la France à travers le développement de la présence en ligne des TPE/PME et des jeunes, a dépassé ses objectifs :

- plus de 17 700 TPE/PME sensibilisées dans l'année dans le cadre du dispositif des Foliweb ;

Il est important de souligner que pendant un mois et demi de confinement le dispositif des foliweb a été basculé totalement en ligne et a permis en quelques semaines de sensibiliser plus de 15 000 TPE / PME ce qui donne une idée de l'attente en terme de transformation numérique et de la création de site web.

- lancement en novembre du programme jeunes et plus de 1 000 jeunes sensibilisés dès les deux premiers mois ;
- 3 opérations commerciales dédiées avec nos bureaux d'enregistrement ont généré directement 11 200 enregistrements de .fr ;
- une collaboration renforcée avec le dispositif FranceNum, avec lequel l'ensemble des contenus produits dans le cadre de « Réussir-en.fr » ont été partagés et pour lequel nous avons pu recruter 67 nouveaux activateurs.

L'étude portant sur la notoriété du .fr, menée en fin d'année par un institut de sondage indépendant, confirme le dynamisme de l'extension nationale :

36,7 % DES PERSONNES INTERROGÉES SUR LES NOMS DE DOMAINE CITENT LE .FR EN PREMIER, CONTRE 29,5 % POUR LE .COM

Les extensions géographiques en croissance

- .paris franchit la barre des 21 000 enregistrements
- Une moyenne de 6% de croissance pour les extensions géographiques françaises
- Un taux de renouvellement élevé et stable au-dessus de 87%

L'ensemble des nouvelles extensions (ngTLD) gérées techniquement par l'Afnic a connu une croissance intéressante en 2019.

Le .paris a dépassé ses objectifs en franchissant la barre des 21 000 enregistrements en cours d'année et plusieurs opérations commerciales ont été menées avec les bureaux d'enregistrement, en accord avec notre client Mairie de Paris.

Le .bzh comme le .alsace et le .corsica ont également poursuivi leur croissance proche de 6 % en moyenne, en maintenant notamment des taux de renouvellement élevés, respectivement de 87 %, 89 % et 88 %.

Les extensions de marque inspirent

- .leclerc, .mma, .snf partagent désormais leur expérience avec de futurs utilisateurs de .marque grâce au « cercle des .marque », une initiative d'échange portée par l'Afnic et ses partenaires bureaux d'enregistrement.
- Les extensions de marque sont les premières bénéficiaires de notre nouveau système d'enregistrement, certaines ayant d'ores et déjà basculé depuis le mois de mars.

Dans un contexte de renégociation de certains contrats arrivant à échéance, l'Afnic a maintenu l'ensemble de son portefeuille client gTLD, à l'exception de la rupture de contrat OTR (Opérateur Technique de Registre) effectuée à l'encontre d'un client.

Les activités de conseil qui s'étaient dans les années précédentes essentiellement déroulées à l'étranger (Mauritanie, Burkina-Faso) ont intéressé cette année davantage les clients

hexagonaux. La moindre ampleur de ces missions, qui n'étaient pas, comme les précédentes, destinées à des homologues, n'en est pas moins intéressante, en ce qu'elle permet d'élargir notre portefeuille de clientèle à de grandes entreprises françaises, ce qui positionne bien l'Afnic dans la perspective d'un prochain round d'ouverture des candidatures pour la gestion d'extensions génériques de premier niveau à l'ICANN.

Concernant le **chiffre d'affaire de l'Afnic** et sa répartition entre .fr et hors .fr. Le chiffre d'affaire hors .fr est stable autour de 1 million d'euros et le chiffre d'affaire du .fr a lui progresse d'1 million d'euros par rapport à 2018. Les ultras marins ont été très dynamiques en 2019 avec une progression de 6%.

Les bons résultats du .fr profitent directement à la **Fondation Afnic pour la solidarité numérique**.

Godefroy Beauvallet rappelle que l'Afnic en tant qu'association n'a pas d'actionnaire mais une sorte de pression à l'efficacité a été introduite et c'est le rôle que joue la Fondation Afnic qui « demande » une subvention importante. Le versement correspond à 90% des bénéfices du .fr, tel que stipulé dans la convention Etat – Afnic.

Malgré une phase d'investissement intense de l'Afnic (Avenir, travaux Opérateur de Service Essentiel) nous avons maintenu un haut niveau de reversement à la fondation Afnic, avec pour l'exercice 2019 plus d'1,4 millions d'euros. La Fondation Afnic voit donc son fonctionnement pérennisé, et se donne les moyens d'augmenter le nombre de projets soutenus.

Education, formation, citoyenneté, insertion sont les thématiques majeures d'action en 2019.

Depuis 4 ans, 176 projets ont été soutenus pour un montant total de 3,87 millions d'euros. Pour la seule année 2019, ce sont 59 projets qui ont été soutenus pour un montant total de 1,130 euros, contre 900 000 euros en 2018 pour 47 projets. Pour accompagner cette montée en puissance progressive, le comité exécutif de la fondation a décidé de créer un second appel à projet dédié aux problématiques de formation. Celui-ci est actuellement en cours d'instruction. Autre nouveauté engagée en 2019, la volonté de la Fondation de se rapprocher des têtes de réseau pour faire effet de levier sur les projets portés par leurs membres sur tout le territoire.

3.4. Présentation des comptes annuels 2019

Pierre Bonis présente les comptes annuels, Pascale Gatti est à distance et pourra répondre aux éventuelles questions avec Caroline Duval-Favre, présente, qui vient de rejoindre l'association.

Pour l'année 2019, l'Afnic enregistre une croissance de 4,7 % de son chiffre d'affaires total, s'élevant à 17 947 217 euros.

Le résultat net comptable est de 652 085 euros, en augmentation de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires total 2019 se décompose comme suit :

- Chiffre d'affaires .fr s'élevant à 16 322 968 euros, en augmentation de 5,9 % par rapport à 2018.
- Chiffre d'affaires gTLD et conseil s'élevant à 1 380 600 euros, en diminution de 7,5 % par rapport à 2018.

- Chiffre d'affaires Ultramarins s'élevant à 243 649 euros, en augmentation de 6,0 % par rapport à 2018.

Une fois retraités les versements dus à la Mairie de Paris sur le .paris, ainsi que ceux dus à Muse Doma pour le .museum, le chiffre d'affaires Afnic s'élève à 17 590 966 euros, en augmentation de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation opérationnelles s'élèvent 14 901 735 euros en hausse par rapport à l'année 2018 de 6,5 %, conformément aux prévisions budgétaires.

Les investissements DSI réalisés en 2019 concernent majoritairement les infrastructures afin de renforcer la sécurité et la stabilité et dans une moindre mesure le renouvellement du matériel informatique. Les charges opérationnelles associées pour renforcer la sécurité des infrastructures s'élèvent à 918 236 € stables par rapport à 2019

Le résultat d'exploitation 2019, incluant la dotation Fondation Afnic, est de 1 635 930 euros inférieur de 1,8 % à celui de 2018 mais supérieur de 260 287 euros au budget.

L'année 2019 se clôture avec un effectif de 80 collaborateurs, en baisse de 2,4 % comparé à fin 2018. Les postes stratégiques ont tous été remplacés néanmoins.

Les fonds associatifs permettent de couvrir plus de 12 mois de frais de personnel, de locations hébergement (Datacenter) et locaux immobiliers.

Les bons résultats de l'année 2019 permettent de consolider les fonds associatifs et de soutenir les objectifs stratégiques de l'Afnic pour les trois prochaines années : faire du .fr une évidence pour la présence en ligne des entreprises et des particuliers ; offrir des services de registre sûrs, performants, agiles et innovants ; tout en optimisant les bénéfices sociaux, économiques, et écologiques du DNS.

En conclusion, l'année 2019 a vu se réaliser presque parfaitement les hypothèses budgétaires qui avaient été retenues par le conseil d'administration. Le chiffre d'affaires poursuit sa croissance, les charges elles aussi sont en croissance conformément aux nécessités d'investissement dues aux projets transversaux « Avenir » de refonte de nos systèmes d'information et de mise en œuvre des obligations liées à notre statut d'opérateur de service essentiel (OSE).

L'atteinte de nos objectifs en matière de résultat d'exploitation et le dépassement de notre objectif de résultat net comptable montrent que cette augmentation des charges a été maîtrisée, et que les fondamentaux du .fr comme des activités hors .fr, sont solides. La baisse du chiffre d'affaires hors .fr est conjoncturelle, en raison d'un affaïssement momentané de nos commandes de conseil et de formation, pour lesquelles la dynamique commerciale a clairement repris au second semestre. Elle est par ailleurs en partie compensée par la relance de l'activité sur les ultra-marins, qui était un objectif de 2019.

Dans la période d'incertitude économique qui s'ouvre, les réserves de l'Afnic aideront à faire face à un éventuel retournement du marché, tout en poursuivant les investissements humains et matériels nécessaires à la modernisation de notre outil de production.

Sébastien Bachollet, président du comité finance et gestion des risques du conseil d'administration indique aux membres que les administrateurs ont approuvé les comptes avant leur présentation en AG. Il rappelle que les résultats de l'Afnic étaient déficitaires il y a 7 ans et le fait que les résultats soient bon depuis plusieurs années permet d'être rassuré pour l'avenir de l'association dans le contexte actuel mais aussi de rassurer les pouvoirs publics.

3.5. Rapports du Commissaire aux comptes

Olivier Souillard, commissaire aux comptes reprend les éléments du **rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos au 31/12/2019** qui a été publié sur l'espace réservé aux membres de l'Afnic.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels 2019 :

- Bilan totalisant 23 409 258 euros
- Compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 652 085 euros

sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Afnic à la fin de cet exercice.

Suites aux vérifications spécifiques prévues par la loi, le commissaire aux comptes n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Olivier Souillard informe l'Assemblée générale des conclusions **du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées** pour l'exercice écoulé en application des dispositions de l'article L612-5 du Code du Commerce.

1) Convention conclue avec la société SAFEBRANDS

Monsieur Frédéric GUILLEMAUT, administrateur, représentant élu des membres Bureaux d'enregistrement, est Directeur Associé de la société SAFEBRANDS.

Le montant facturé par la société SAFEBRANDS au titre de la participation de l'AFNIC au stand INTA Annual Meeting 2019 - BOSTON et pris en charge au cours de l'exercice est de 1 781 euros.

2) Rétribution des administrateurs

L'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019 a décidé que les administrateurs élus recevraient une rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées à compter du 1^{er} janvier 2020 et dans les limites fixées annuellement par l'Assemblée Générale. Conformément à l'article 14 des statuts et à l'article 2.1.5 du règlement intérieur, cette rétribution, qui doit être sollicitée par les administrateurs, donne lieu à un versement trimestriel.

Au titre du 1^{er} trimestre 2020 il a été versé les montants ci-dessous aux administrateurs suivants : Monsieur Sébastien BACHOLLET 2 625 euros, Monsieur Benjamin LOUIS 2 625 euros, Monsieur Frédéric GUILLEMAUT 2 625 euros, Monsieur Éric LANTONNET 2 625 euros, Monsieur Souleymane OUMTANAGA 2 625 euros, soit un total de 13 125 euros

Olivier Souillard remercie Laurence Clément, Pascale Gatti, Sophie Canac et Pierre Bonis pour leur accueil et leur parfaite collaboration au cours des contrôles.

3.6. Approbation des comptes de l'exercice 2019 et affectation du résultat

Godefroy Beauvallet propose, conformément aux statuts, que l'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés pour les deux résolutions concernant l'approbation des comptes 2019 et l'affectation du résultat.

Au moment du vote des résolutions, 36 membres sont présents ou représentés, dont 33 ayant le droit de voter.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Approbation des comptes de l'exercice 2019

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Affectation au compte « autres réserves FDR » :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

d'affecter au compte « autres réserves FDR » le résultat comptable positif de 652 085,10 euros.

3.7. Vote de l'enveloppe globale 2021 de rétribution des administrateurs

Godefroy Beauvallet rappelle que ce nouveau dispositif a été mis en œuvre cette année en 2020 suite aux modifications des statuts l'an dernier et que le vote cette année ne porte pas sur le principe mais uniquement sur le montant de l'enveloppe pour 2021.

Au moment du vote des résolutions, 37 membres sont présents ou représentés, dont 34 ayant le droit de voter.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

Fixation d'une enveloppe maximale annuelle dédiée à la rétribution des administrateurs pour l'année 2021

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents fournis et suite aux explications complémentaires fournies oralement, fixe l'enveloppe maximale de rétribution des administrateurs élus qui en font la demande à 52 500 euros HT pour l'année 2021.

Ce montant sera équitablement réparti entre les administrateurs en ayant fait la demande, et sous réserve de leur assiduité.

Aucun des cinq administrateurs élus ne pourra percevoir plus qu'un cinquième de cette enveloppe.

3.8. Election d'un administrateur représentant des utilisateurs et d'un administrateur représentant des bureaux d'enregistrement

Godefroy Beauvallet rappelle que les membres bureaux d'enregistrement et utilisateurs doivent élire pour chaque collège un représentant au Conseil d'administration de l'association. Le mandat est de 4 ans.

Il remercie les deux administrateurs dont le mandat se termine ce jour : Eric Lantonnet et Sébastien Bachollet.

La « campagne » s'est déroulée de façon un peu particulière cette année dans le contexte de la crise sanitaire :

- Les professions de foi et déclarations d'intérêt des candidats, leur discours en vidéo et le rapport du comité de validation des candidatures étaient disponibles dès le mois de mai dans l'espace membres.
- Une réunion en ligne a été organisée le 5 juin 2020 pour permettre des échanges entre les membres et les candidats.
- Le président du comité de validation des candidatures a fait son rapport aux membres présents à la réunion le 5 juin 2020 et le réitère à l'attention des membres présents en assemblée générale.
- les candidats ont pu communiquer avec les membres via les listes de diffusion des collèges.

Il y a deux candidats pour représenter les bureaux d'enregistrement : GANDI et IKOULA ; et deux candidats pour les utilisateurs : Clément Genty et ISOC France.

Godefroy Beauvallet appelle le président du comité de validation des candidatures, Luc Saccavini, à prendre la parole.

Luc Saccavini rapporte que les candidatures des deux membres bureaux d'enregistrement ont été validées sans demandes d'informations complémentaires. Concernant les candidatures des deux membres utilisateurs, le comité a tenu à vérifier auprès de Clément Genty qu'il n'avait plus aucun lien avec le bureau d'enregistrement Nameshield qui avait soutenu sa thèse et a validé la candidature dès cette confirmation. Concernant la candidature d'Isoc France, le comité a pris conseil auprès du cabinet d'avocat de l'Afnic pour s'assurer que le fait que Sébastien Bachollet représenterait Isoc France au conseil d'administration ne serait pas contraire à l'article 11 des statuts de l'association du fait qu'il sortait de deux mandats en tant que membre personne physique. Le conseil de l'Afnic ayant confirmé qu'il ne pouvait y avoir confusion entre la personne morale Isoc France qui se portait candidate et Sébastien Bachollet, notamment dans la mesure où cette information était portée à la connaissance des membres dans les professions de foi et en assemblée générale, le comité a validé la candidature d'Isoc France.

Les candidats prennent la parole quelques minutes pour exprimer leur motivation et intentions en cas d'élection :

- Bureaux d'enregistrement : Arnaud Franquinet pour Gandi puis Alain Closson pour Ikoula
- Utilisateurs : Clément Genty à distance, puis Nicolas Chagny et Sébastien Bachollet pour Isoc France

Pierre Bonis et Sophie Canac rappellent les modalités de vote telles que prévues dans le Règlement intérieur associatif et indiquent que des modalités spéciales ont été mises en place cette année du fait de la crise sanitaire :

- Mise en place d'un vote électronique via une plateforme sécurisée et envoi d'un mail avec lien de vote par membre sur une adresse e-mail unique.
- Vote physique en salle lors de l'assemblée générale pour ceux qui n'auraient pas voté en ligne.
- Dépouillement le 1^{er} juillet en assemblée générale de l'ensemble des votes (en ligne et en salle)
- Les bureaux de vote électroniques (clés de chiffrement/déchiffrement des élections) et physiques (bureaux de votes) sont tenus par des salariés Afnic.

Les membres des collèges concernés se rendent aux bureaux de votes respectifs. Les bureaux de vote sont tenus par les deux personnes de l'Afnic qui ont également été scrutateurs des bureaux de vote en ligne : Régis Massé et Sylvie Lacey.

Il est procédé au dépouillement des votes en ligne et des urnes de la salle.

Godefroy Beauvallet annonce les résultats des élections :

Pour le collège bureaux d'enregistrement, GANDI représenté par Arnaud Franquinet, a été élu au 1^{er} tour pour un mandat de 4 ans avec 13 voix sur 20 votants.

Pour le collège utilisateurs, ISOC France représentée par Sébastien Bachollet, a été élu au 1^{er} tour pour un mandat de 4 ans avec 12 voix sur 19 votants.

Il souhaite la bienvenue aux administrateurs nouvellement élus.

Frédéric Guillemaut, Godefroy Beauvallet et Pierre Bonis remercient Eric Lantonnet pour son travail et son investissement au sein du Conseil d'administration et de ses comités mais aussi au sein de la Fondation Afnic.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clos la séance à 12h15

Fait à Paris le 1^{er} juillet 2020

Le président
Godefroy Beauvallet

Le scrutateur
Sophie Canac

Le secrétaire de séance
Lucien Castex